

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017

..*..*..*..*..*

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-trois mars deux mil dix-sept à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13

Absentes excusées : Mme PUGEAUT Françoise (donne pouvoir à M. NALTET Jean-Luc), Mme CLEMENT Annie

Absent :

Compte rendu de la séance du 27 Février 2017 : Approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : Monsieur TRIERWEILER Daniel

1. DÉLIBÉRATIONS :

- Création d'un poste d'adjoint technique à 32/35^{ème} à compter du 10/04/2017 à l'Ecole suite au départ en retraite de Mme BECHE Marie-Thérèse. Mme CORPET Nicole prendra le poste de surveillante dans le bus pendant le transport scolaire et Mme CHANUSSOT Maud actuellement en contrat avec le Centre de Gestion depuis plusieurs années, prendra le poste de Mme CORPET Nicole à la garderie périscolaire et à l'Ecole.
- Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat CAE – CUI de Monsieur PICARD Olivier venant à échéance au 30 Avril 2017 à raison de 24 heures par semaine. Ce contrat sera reconduit pour 12 mois avec aide de l'Etat de 85% sur 20 heures.
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 27 Mars 2017, dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal, les EPCI se verront attribuer la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale ». Ceci signifie qu'à compter de cette date, la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 dont fait partie la Commune de MERVANS, sera seule compétente pour mener les procédures de planification de l'urbanisme sur le territoire de MERVANS ; sauf si 25% des communes membres, représentant 20% de la population s'y opposent.
Par 11 Voix CONTRE, 1 Voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil émet un avis défavorable, à l'attribution de cette compétence même s'il est plutôt favorable à la mise en place d'un P.L.U.I, il estime qu'en l'état actuel des choses, il y a trop de désaccord au sein de la CCB71 et qu'il est difficile de trouver un terrain d'entente à ce sujet.
- Monsieur le Maire présente des avenants au marché de mise en accessibilité de la Mairie et de la Salle des Fêtes suite à des modifications de prestations. Le Conseil approuve les projets d'avenants tels que figurant dans le tableau ci-dessous :

Lot N°	Avenant N°	Montant marché initial	Montant avenant	Nouveau montant marché
N° 1 Gros œuvre - carrelage	1	52 943.66€ HT	_ 2 189.00€ HT	50 754.66€ HT

N°3 Menuiseries bois	1	9 570.50€ HT	+ 4 040.80€ HT _ 1 480.00€ HT	12 131.30€ HT
N°5 Chauffage ventilation Plomberie Sanitaires	1	49 152.93€ HT	_ 933.86 € HT	48 219.07€ HT

- Décisions prises par le Maire par délégation :

- * DIA pour le 78 Route de Louhans
propriétaire : Monsieur CHAMBRET Michel
parcelles : section K N° 32 contenance : 575m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

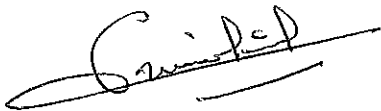
2. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion Commission des Finances le 30/03/2017
- Prochaine réunion du Conseil Municipal pour le budget : le Lundi 10 Avril 2017

La séance est levée à 20H10

Le Secrétaire,

Daniel TRIERWEILER



Le Maire,

Jean-Luc NALTET

